

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Vaulx-en-Velin

Introduction

Nous vous présentons ici un ensemble d'actions préconisées par nos associations et nous vous demandons de bien vouloir indiquer vos positions à leur propos.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : av. Gabriel Péri (entre le pont de Cusset et la rue Lefèvre), de nombreux morceaux de la rue du 8 mai 1945, les rues tout le long du C3, av. Dimitrov, av. Grandclément, av. de Bohlen et av. Garibaldi, av. Roger Salengro, mais il y en a d'autres.

En outre, il y a un manque criant de transit mode doux entre la Soie et le nord, la création d'un axe rue Jara - chemin de Gabugy est indispensable, il demandera un investissement important au niveau de la ville et de la métropole, quelles actions comptez-vous mener à cet égard et en visant quels délais ?

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnements, compétence de la Ville de Vaulx-en-Velin. Quelles mesures comptez-vous prendre à cet égard ?

Action n°3 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Dans quels délais comptez-vous régler les problèmes ponctuels auxquels se heurtent quotidiennement les cyclistes (nids de poule, pistes dégradées, flaques, branches, verres, signalisations défectueuses, etc.) ?*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous proposons de créer un certain nombre de macro-îlots et de quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la ville. Dans certains îlots, le transit doit devenir impossible, mais il doit rester toujours possible aux habitants et livreurs d'accéder à y pénétrer. Les modes doux peuvent

eux circuler entre les macro-îlots. Quels objectifs comptez-vous atteindre à cet égard dès la première année, puis d'ici 2026 ?

Action n°5 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que ces vitesses soient respectées ?

Action n°6 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite. Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la ville.

Action n°7 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Quelles mesures comptez vous prendre ?

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité (La Soie, Centre-ville, Mas du Taureau). Etes-vous d'accord avec cet objectif et comment envisagez-vous de le réaliser ?, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°9 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Objectif d'ici 2026 : tripler sur la Métropole et quadrupler sur Vaulx-en-Velin (actuellement très mal équipé) les arceaux sur la voie publique en prenant en compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel.

Action n°10 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Objectif d'ici 2026 : 1) Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo dans les logements et les entreprises en tenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel. 2) Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises. 3) Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>). Quels leviers comptez-vous actionner à cet égard ?

Action n°11 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Objectif d'ici 2026 : promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles, collèges, lycées et autres établissements de la ville et de la métropole (<https://programme-alveole.com>).

Action n°12 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo. *Il est urgent de désengorger les villes des camions et de repenser la logistique. Les vélos-cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg. Objectifs d'ici 2026 : soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.*

Action n°13 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°14 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°15 :

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo, travailler avec les acteurs sociaux de la ville pour permettre aux habitants les plus précaires d'accéder à la solution vélo (ex : Permis V, Pack Autonomie Vélo...).

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Vaulx-en-Velin au savoir-rouler. Quelles mesures préconisez-vous pour réaliser effectivement cet objectif ?

Action n°17 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°18 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°19 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°20 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°21 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable. Quelles mesures comptez-vous prendre, y compris en lien avec la police nationale, pour réprimer systématiquement et efficacement 1) le stationnement illicite, 2) la circulation des deux-roues moteur sur trottoir et/ou aménagement cyclable, 3) le non-respect des passages vélo et piéton, notamment par les voitures qui tournent à droite ?.

Action n°22 :

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.